

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2023 du 27 mars 2023 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de directeur de l'archéologie au Pôle Réussites Citoyennes est vacant ;

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Jean-Michel Willot, conservateur chef patrimoine, exercera les fonctions de directeur de l'archéologie par intérim au pôle réussites citoyennes à compter du 1^{er} avril 2023.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le

24 MAI 2023

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY